

MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2018**

PRESENTS : MM GOUJON, BASSON, REMILLIEUX, CIZERON, ALIRAND, Mmes STORI, PER, MM MEYER, PATURAL, Mmes VILLEMAGNE, MARTIN Isabelle, DUMAS, HERITIER, Alexandra MARTIN

ABSENT EXCUSE : MARTIN Stéphane (Procuration à M. MEYER)

Secrétaire de séance : Dominique VILLEMAGNE

1. LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION
2. AUTORISATION A M. LE MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une requête n° 1600910-1 concernant l'approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été déposée auprès du Tribunal Administratif. Il rappelle également que la compétence PLU est exercée et défendue par Saint-Etienne Métropole.

Pour autant, la procédure devant le Tribunal Administratif conduit la Commune à intervenir à l'instance, aussi il convient d'autoriser le Maire à représenter la Commune pour cette instance.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2132-1, L 2132-2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif.

Vote

Pour : 15

3. APPROBATION DU MARCHE PUBLIC MISE EN SERVICE DU GAZ SALLE VICTOR PIALAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la mise en service du gaz, salle Victor Pialat, un appel d'offres est paru sur le site internet de la commune, et des entreprises ont été contactées individuellement.

La date limite de remise des offres a été fixée au 30 avril 2018.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 5 mai 2018 pour examiner les propositions.

Les membres de la CAO proposent de retenir ANTARGAZ pour un :

- Prix de mwh 56.10 € TTC
- Abonnement mensuel de 21.02 € TTC, soit 6 311.04 € TTC par an, pour une estimation de consommation de 108 000 kwh.
- Durée du contrat : 36 mois
- Mise en service au 15 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'offre d'ANTARGAZ
- Autorise son maire à signer tous documents à intervenir.

Vote

Pour : 15

4. JURES D'ASSISES 2019 : ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suivant arrêté préfectoral du 27 mars 2018, il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019 (3 jurés pour la commune).

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune :

- N° 834 M. SIRACH Jean-André
- N° 342 Mme FAYOLLE épouse GUARINO Christiane, Louise, Jeanne
- N° 164 Mme CASERY épouse BON Elisabeth, Marie-Jeanne.

VOTE

Pour : 15

5. ECOLE PUBLIQUE - HORAIRES RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 55-12-2017 du 20 décembre 2017 approuvant le retour à la semaine à 4 jours dès septembre 2018. Il convient à présent de se prononcer sur les horaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide des plages horaires suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 8 h 30 - 11 h 45
- 13 h 30 - 16 h 15
- Dès la fin des cours d'enseignement soit 16 h 15, les enfants seront accueillis au périscolaire.

VOTE

Pour : 15

6. ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Madame STORI, en charge du dossier, rappelle au conseil municipal que les parents avaient souhaité un mode de garde pour leurs enfants le mercredi matin, suite au retour à la semaine à quatre jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ouvrir une plage horaire le mercredi matin de 7 h 30 à 12 h 30 pour un minimum de 15 enfants et un maximum de vingt enfants, renouvelable par trimestre en fonction du nombre.
- Inscription obligatoire au trimestre
- Les tarifs seront en fonction du quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	ACCUEIL DU MERCREDI MATIN
Inférieur à 518 €	8 €
Entre 518 € et 731 €	9 €
Au-delà de 731 €	10 €

Vote

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : /

7. SUBVENTION AU RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 23 mai 2017, Mme Sylvie Stori avait évoqué en questions diverses la demande d'aide financière du RASED basé sur la commune de Villars.

Cet organisme intervenant sur plusieurs communes avait vu sa subvention diminuée et donc sollicitait une aide financière pour l'acquisition de jeux spécifiques.

Les membres du Conseil Municipal dans la mesure où toutes les communes participaient, ne s'opposaient pas à cette requête.

Il convient à présent de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'allouer un euro par élève, soit pour l'année 2017-2018 : **137 €**.

Ladite somme sera utilisée comme suit : Commande effectuée auprès de la liste de nos fournisseurs.

VOTE

Pour : 15

8. ECOLE PUBLIQUE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Basson donne lecture d'un courrier émanant de la Directrice de l'école publique, demandant une subvention exceptionnelle pour leur projet commun 2017/2018, intitulé « Chemins de danse », en partenariat avec le Comité des Activités Nouvelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de **1 342 €** à l'OCCE.

VOTE

Pour : 15

Questions diverses

M. Basson informe le Conseil Municipal que lors de l'élagage des arbres, l'entreprise « Atelier Paysagiste », choisie par le syndicat des Jardins de la Tour a endommagé les filets du terrain de football. Il présente un devis de « EDEGROUPE » pour la fourniture et pose de filet pare-ballons s'élevant à 5 004 € H.T.

Un courrier sera adressé au cabinet Tardy pour leur signaler ce sinistre.

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'une administré domiciliée rue du Lavoir demandant l'autorisation de bloquer la rue pour la « Fête des voisins » du 25 mai 2018. Un arrêté de circulation sera établi en ce sens.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le premier numéro du magazine de Saint-Etienne Métropole sortira en juin prochain. Ce support d'information sera diffusé sur l'ensemble du territoire intercommunal dans toutes les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.